# **COMPTES ANNUELS 2019**

# **SOMMAIRE**

BILAN	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Annexe	5
PREAMBULE Synthese des ajustements	6 7
I) FAITS CARACTERISTIQUES, COMPARABILITE DES COMPTES, PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	8
I-1) FAITS CARACTERISTIQUES	8
I-2) COMPARABILITE DES COMPTES	10
I-3) CHANGEMENTS DE METHODES	10
I-4) PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	11
I-4-1) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
I-4-2) IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15
I-4-3) Creances	15
I-4-4) FINANCEMENT DE L'ACTIF	16
I-4-5) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	16
I-4-6) RATTACHEMENT DES CHARGES ET PRODUITS A L'EXERCICE	16
II) NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN	17
II-1) ACTIF IMMOBILISE	17
II-2) Amortissements et depreciations des immobilisations	19
II-3) CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC PRIVE	20
II-4) TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	23
II-5) Creances et dettes	24
II-6) Tresorerie	26
Tableau des flux de tresorerie	29
II-7) CAPITAUX PROPRES	30
II-8) Provisions	33

# II-9) COMPTES DE REGULARISATION

III) NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	35
III-1) PRODUITS D'EXPLOITATION	35
III-2) CHARGES D'EXPLOITATION	37
III-3) Charges et produits financiers	38
IV) AUTRES INFORMATIONS	38
IV-1) ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	38
IV-2) Effectifs	38
IV-3) ENGAGEMENTS HORS BILAN	39

33

# BILAN AU 31/12/2019 (en €)

ACTIF	Brut	Amortissements et dépréciations	Net au 31/12/2019	01/01/2019	Bilan au 31/12/2018	PASSIF	31/12/2019	01/01/2019	Bilan au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES			
Immobilisations incorporelles	3 459 811	-3 049 051	410 760	475 421	475 421	Control of the Contro			
and decrease appropriate the second control of the						Financements reçus	221 319 805	223 514 211	223 150 723
Immobilisations corporelles	429 228 755	-151 890 025	277 338 730	271 314 324	271 313 913	Financement de l'actif par l'Etat	167 974 837	171 324 191	171 326 670
Terrains	21 324 484	-135 861	21 188 623	21 195 054	21 195 054	Financement de l'actif par des tiers	49 556 258	48 559 229	48 478 262
Constructions	274 529 893	-64 085 803	210 444 090	206 556 896	206 556 896	Fonds propres des fondations	3 788 710	3 630 791	3 345 791
Installations techniques, matériels, et outillage	65 188 465	-54 895 329	10 293 135	9 819 148	9 818 056	Ecarts de réévaluation			
Collections	335 269	-289 289	45 980	45 980	45 980				
Biens historiques et culturels			0			The second secon			
Autres immobilisations corporelles	42 865 842	-32 483 743	10 382 099	9 508 367	9 509 049	Réserves	84 183 666	78 890 721	78 890 721
Immobilisations mises en concession Immobilisations corporelles en cours	22.762.074		0	22 502 122	22 602 122	Report à nouveau	4 944 635	5 172 292	247 612
Avances et acomptes sur commandes	23 753 874 1 230 929		23 753 874 1 230 929	23 593 122 595 757	23 593 122 595 757	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Provisions réglementées	10 928 345	5 065 288	5 065 288
Immobilisations grevées de droits	1 230 929		1 230 929	393 /3/	393 737	Provisions regiementees			
Immobilisations corporelles (biens vivants)						TOTAL FONDS PROPRES	321 376 451	312 642 513	307 354 344
120 4 4 5 5 5 7 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10						Section and the section of the secti			
Immobilisations financières	1 229 029	-162 000	1 067 029	1 006 875	1 006 875	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1744		
	102 21000 12100 12					Provisions pour risques	473 235	735 076	735 076
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	433 917 595	-155 101 077	278 816 519	272 796 620	272 796 210	Provisions pour charges	913 565	807 948	807 948
ACTIF CIRCULANT						TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 386 800	1 543 024	1 543 024
Stocks						TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 300 000	1 545 024	1 545 024
Créances	29 725 880	-730 372	28 995 508	34 932 308	32 827 586	DETTES FINANCIERES			
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques)	29 /23 000	-/30 3/2	20 992 200	34 932 308	32 827 380	DETTES PROACTERES			
des organismes internationaux et la Commission européenne	19 227 816		19 227 816	6 132 624	4 027 902	Emprunts obligataires			
Créances clients et comptes rattachés	9 442 620	-730 372	8 712 248	25 687 470	25 687 470	Emprunts souscrits auprès des établissements financiers			
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0		0	0	0	Dettes financières et autres emprunts	12 392 241	12 790 160	12 790 160
Avances et acomptes versés sur commandes	209 047		209 047	183 882	183 882	TOTAL DES DETTES FINANCIERES	12 392 241	12 790 160	12 790 160
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	150-15211100000		0	100000000000000000000000000000000000000	0	DETTES NON FINANCIERES			
Créances sur les autres débiteurs	846 397		846 397	2 928 332	2 928 332				
						Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 057 216	10 978 872	10 978 872
							A STATE OF THE PARTY OF		
						Dettes fiscales et sociales	8 315 072	8 299 839	8 299 839
						Avances et acomptes reçus	23 633 294	14 095 844	14 095 844
						Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs			
						d'intervention)	2.000.552	7 (01 007	7 (01 007
						Autres dettes non financières	3 978 563	7 691 397	7 691 397
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	92 579		92 579	69 479	69 479	Produits constatés d'avance	6 136 902	8 257 696	11 440 732
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	29 818 459	-730 372	29 088 087	35 001 787	32 897 065	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	54 121 047	49 323 648	52 506 684
TRESORERIE	27 010 407	100012	27 1100 007	00 001 /0/	02 07 / 000	TRESORERIE	V1 141 V17	17 020 040	CE 000 004
Valeurs mobilières de placement	910 760		910 760	0	0	Autres éléments de trésorerie passive	30 830	40 769	40 769
Disponibilités	80 492 004		80 492 004	68 541 706	68 541 706	Comercia constitution and an argument of the property of	20.500	14.74	38.186
Autres									
TOTAL TRESORERIE	81 402 764	0	81 402 764	68 541 706	68 541 706	TOTAL TRESORERIE	30 830	40 769	40 769
Comptes de régularisation						Comptes de régularisation			
Ecarts de conversion Actif						Ecarts de conversion Passif		c.	
TOTAL GENERAL	545 138 818	-155 831 449	389 307 369	376 340 113	374 234 981	TOTAL GENERAL	389 307 369	376 340 113	374 234 981

# RESULTAT AU 31/12/2019 (en €)

CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
HARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	54 896	41 020
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	34 058 116	31 370 596
Charges de personnel	223 055 095	221 271 580
Salaires, traitements et rémunérations diverses	131 123 138	129 923 734
Charges sociales	91 293 183	90 714 128
Intéressement et participation		
Autres charges de personnel	638 774	633 718
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	10 162 847	9 242 833
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	17 441 049	18 118 939
OTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	284 772 003	280 044 968
HARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre	396 800	184 307
Transfert aux ménages	1 800	
Transferts aux entreprises		184 307
Transferts aux collectivités territoriales		
Transferts aux autres collectivités	395 000	
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme		
Dotations aux provisions et dépréciations		
OTAL CHARGES D'INTERVENTION	396 800	184 307
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	507 571	424 487
OTAL CHARGES DE FONTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	285 676 374	280 653 763
HARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	401 963	405 384
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	48 068
Pertes de change	5 256	2 152
Autres charges financières	·	
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières		
OTAL CHARGES FINANCIERES	407 219	455 604
mpôt sur les sociétés	137 296	269 058
ESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	10 928 345	5 065 288
OTAL CHARGES	297 149 235	286 443 713

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	263 492 542	252 674 613
Subventions pour charges de service public	239 838 938	231 962 218
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	19 874 415	18 979 426
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	396 800	
Dons et legs	15 830	110 096
Produits de la fiscalité affectée	3 366 559	1 622 873
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	22 507 422	21 499 597
Ventes de biens ou prestations de services	20 927 847	19 431 438
Produits de cessions d'éléments d'actif	41 866	36 522
Autres produits de gestion	1 537 709	2 031 638
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
Autres produits	10 854 990	12 033 074
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 235 613	1 608 909
Reprises du financement rattaché à un actif	9 619 377	10 424 165
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	245 521	156 991
TOTAL PROPERTY DE PONCTIONNEMENT	207.100.175	20/2/127/
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT PRODUITS FINANCIERS	297 100 475	286 364 276
	26.570	42 792
Produits des participations et des prêts  Produits nets sur cessions des immobilisations financières	26 570 0	0
Intérêts sur créances non immobilisées	U	0
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	7 837	
Produits des valeurs mobilières de placement  Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	/ 63 /	
Gains de change	842	6 123
Autres produits financiers	13 511	30 523
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	13 311	30 343
	19.760	79 438
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	48 760	/9 438
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	297 149 235	286 443 713

# **ANNEXE**

#### **PREAMBULE**

L'annexe est un document essentiel pour l'amélioration de la qualité comptable et la transparence accrue de l'information financière des établissements publics nationaux et des Universités.

L'annexe est un document financier obligatoire qui complète et commente les renseignements fournis par le bilan et le compte de résultat. L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires pour une meilleure compréhension des documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

Le contenu de l'annexe doit être analysé au regard du principe fondamental qu'est l'importance significative des informations retenues.

L'agent comptable, chargé de la tenue et de l'établissement des comptes, a tout naturellement un rôle dans l'élaboration de l'annexe. Il est important de préciser que la sincérité de ce document a nécessité que les services ordonnateurs participent conjointement à son élaboration.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP) modifié par l'arrêté du 23 novembre 2018 et de l'instruction comptable commune (NOR : CPAE1834860J) du 23 novembre 2018.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

SYNTHESE DES AJUSTEMENTS sur le bilan d'ouverture en K€							
Eu K¢	Bilan d'entrée 2019	Ajustement des immobilisations et des FEA	Ajustement des fonds propres de la fondation	Ajustement des droits d'inscriptions	Ajustement de la taxe d'apprentissage	Bilan d'ouverture 01/01/2019	
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(a)+(b)-(c)	
Actif immobilisé	3 277					3 277	
mmobilisations incorporelles	21 324					21 324	
Terrains	261 218						
Constructions						261 218	
Autres Immobilisations corporelles	100 915					100 915	
mmobilisations en cours	24 189					24 189	
mmobilisations financières	1 169			0	ļ ,	1 169	
Total Valeurs brutes	412 093	0	0	0		412 093	
Amortissements et dépréciations	-139 296	0				-139 296	
VNC	272 796	0	0			272 797	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	272 796	0	0	0		272 797	
Stock			0			0	
Créances sur des entités publiques, des organismes	4 028				2 105	6 133	
internationaux et la Commission européenne					2 105		
Créances clients et comptes rattachés	25 687					25 687	
Créances sur les redevables	0					0	
Avances et acomptes versés sur commandes	184					184	
Créancess correspondant à des opérations pour comptes							
de tiers (dispositifs d'intervention)	0					0	
Créances sur les autres débiteurs	2 928					2 928	
Charges constatées d'avance	69					69	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	32 897	0	0	0	2 105	35 002	
Trésorerie	68 542		0			68 542	
Ecart de conversion actif	0 374 235		0		2.105	0 376 340	
TOTAL ACTIF	3/4/235	0	0	0	2 105	376 340	
Financements de l'actif - ETAT	171 327	-2				171 324	
Financement de l'actif par des tiers	48 478	81				48 559	
Fonds propres des fondations	3 346		285			3 631	
Réserves	78 891					78 891	
Report à nouveau	248	-78	0	2 898	2 105	5 172	
Résultat de l'exercice	5 065					5 065	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	307 354	0	285	2 898	2 105	312 643	
Provisions pour risques et charges	1 543					1 543	
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	1 543	0	0	0		1 543	
Dettes financières	12 790					12 790	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 979					10 979	
Dettes fiscales et sociales	8 300					8 300	
Avances et acomptes reçus	14 096					14 096	
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers							
dispositifs d'intervention)	0					0	
Autres dettes non financières	7 691		0/2/2/2007			7 691	
Produits constatés d'avance	11 441		-285	-2 898		8 258 0	
TOTAL DETTES	65 297	0	-285	-2 898		62 114	
Trésorerie passive	41					41	
Ecarts de conversion passif						0	
Comptes de liaison	0					0	
TOTAL PASSIF	374 235	0	0	0	2 105	376 340	

#### **ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019**

(Instruction commune du 29/12/2018)

### I - Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

# I-1) Faits caractéristiques :

#### > Présentation de l'université Clermont Auvergne :

L'université Clermont auvergne créée par décret n°2016-1217 du 13 septembre 2016 a repris au 1<sup>er</sup> janvier 2017 les biens et obligations de l'université d'Auvergne – Clermont II et de l'université Blaise Pascal – Clermont II. Ses statuts ont été adoptés par délibération de l'Assemblée constitutive provisoire le 10 juillet 2016 et modifiés par délibérations du conseil d'administration de l'université Clermont Auvergne du 3 mars 2017, 15 septembre et 8 décembre 2017 et du 25 octobre 2019. L'université comprend :

- cinq collegiums: (Collegium Droit, Economie, Gestion; Collegium Sciences de la vie, Santé, Environnement; Collegium Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales; Collegium Technologie, Sciences pour l'ingénieur; Collegium Sciences fondamentales Droit, Economie gestion),
- des composantes,
- cinq écoles (école doctorale Lettres, Sciences humaines et sociales, école doctorale Science de la vie, santé, agronomie, environnement, école doctorale, Sciences économiques, juridiques et de gestion, école doctorale Sciences fondamentales, école doctorale Sciences pour l'ingénieur),
- des structures de recherche (UMR, Laboratoires, Fédérations de recherche, des unités propres universitaires (UPU)),
- des services communs :
  - le service universitaire des étudiants étrangers (SUEE) / Centre Français Langue Etrangère Universitaire en Région Auvergne (FLEURA)
  - la bibliothèque universitaire de l'Université Clermont Auvergne
  - le service universitaire des activités physiques et sportives
  - le service de santé universitaire
- une fondation universitaire : Université Clermont Auvergne Fondation (UCAF).

La structure budgétaire approuvée par la délibération statutaire du 8 décembre 2017, modifiée en 2018 comprend :

- un budget annexe immobilier
- un budget annexe pour le Centre Régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques, du Livre et de la Documentation (CRFCB)
- un budget annexe pour I-SITE
- un budget annexe pour la Fondation universitaire.

Cette structure budgétaire a été modifiée par délibération statutaire du 25 octobre 2019 prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'université est membre associé de l'Université Clermont Auvergne & associés, association d'établissements, créée conformément à l'article L718-16 crée par la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, dont la vocation est d'assurer la visibilité et l'attractivité du site universitaire clermontois à l'échelle internationale.

Le contrat pluriannuel du site Clermont-Auvergne 2017-2020 a été signé le 21 avril 2017, il vise à renforcer la structuration du site qu'il s'agisse de gouvernance, d'enseignement, de recherche ou de gestion des ressources humaines.

#### Les autres caractéristiques :

• Un patrimoine en partie dévolu :

Une partie du patrimoine de l'université lui a été dévolu par l'Etat par convention signée le 19 avril 2011 par le Président de l'université d'Auvergne. L'Etat assure le financement du GER ainsi que les extensions du patrimoine à hauteur de 6.135 M€/an.

A défaut d'instruction comptable ou de norme comptable concernant les modalités de comptabilisation de la contribution de dévolution :

- Jusqu'en 2018, l'université comptabilisait prioritairement la contribution reçue pour les dépenses d'investissements en financements externes des actifs. Conformément à la réponse du bureau CE2B (DGFIP) reçue en 2012, l'université comptabilisait un financement à recevoir ou une avance en fonction du niveau de dépenses engagées rapporté au montant de la contribution perçue.
- A compter de 2020, à la suite d'une saisine de l'établissement, le bureau CE2B a préconisé le traitement de la contribution de dévolution en produit de l'exercice (argumentant que celle-ci est versée via la SCSP). L'université a donc enregistré la contribution de dévolution 2019 en totalité en subvention de fonctionnement, sans prise en compte du décalage entre le montant cumulé des dépenses engagées par rapport aux contributions perçues depuis la dévolution. Compte tenu de la date de réponse du CE2B au regard des délais de clôture, l'université n'a pas été en capacité de procéder au retraitement rétrospectif de ce changement de méthode, à savoir :
  - o Reclassement des financements externes antérieurement comptabilisés en report à nouveau pour leur VNC à l'ouverture : 10 910 k€ (à noter que ce reclassement n'aurait pas d'incidence sur le montant des fonds propres) ;
  - o Neutralisation de la reprise de financements externes dans le compte de résultat 2019 pour un montant de 595 k€.
- Ce changement de méthode sera comptabilisé au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et devrait conduire à transférer le montant net des financements externes de l'actif au 31 décembre 2019 provenant de la contribution de dévolution en report à nouveau, à savoir 10 315 k€.
- <u>Un contrat de partenariat public privé</u> signé en 2013 dans le cadre de l'article 1<sup>er</sup> de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat destiné à financer la construction et la maintenance d'un laboratoire et d'une crèche universitaire.
  - Les projets en cours :

#### • Le projet CAP-20-25 labellisé I-SITE dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> vague du Programme d'Investissement d'Avenir :

Ce projet a été piloté par l'Université Clermont Auvergne et associe des établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche du site Clermontois (SIGMA Clermont, VetAgroSup, AgroParisTech, Ecole nationale d'architecture, CNRS, INRA, IRSTEA, INSERM), de nombreux acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales. Il a fait l'objet d'une convention de préfinancement entre l'Etat, l'ANR et l'UCA signée le 13 avril 2017 octroyant 5 M€ à l'université pour mener le projet. La convention d'aide attributive signée le 29/12/2017 octroie à l'université un financement versé par l'ANR de 40 M€ dont 29,9 M€ pour l'initiative et 10,11 M€ pour les 3 labex CLERVOLC, IMOBS3 et IDGM+.

#### Clermont Auvergne Innovation

Clermont Auvergne Innovation dont la reprise était prévue pour 2019 reprendra une partie des actifs de la SAS SATT Grand Centre après approbation du projet par les ministères. L'université qui détenait des parts à hauteur de 16,25% en 2018, détient 64% du capital en 2019. Ce projet de structure permettra de proposer un nouveau modèle global d'innovation et de transfert de technologie pour les entreprises et/ou porteurs de projets en cohérence avec la stratégie de CAP 20-25 sur le territoire clermontois. L'université Clermont Auvergne assure actuellement la présidence de CLERMONT AUVERGNE INNOVATION.

#### L'université cible

Ce projet vise à mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2021 un établissement public expérimental créé dans le cadre de l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. L'université cible comporterait notamment un INP associé regroupant l'école d'ingénieurs SIGMA, POLYTECH et l'ISIMA.

Le conseil d'administration de l'université a adopté le 27 septembre 2019 le texte d'orientation stratégique sur l'organisation institutionnelle de cet établissement expérimental Ses statuts ont été adoptés les conseils d'administration de SIGMA et de l'université respectivement les 20 et 21 février 2020.

#### I-2) Comparabilité des comptes

Des ajustements sur bilan d'entrée ont été comptabilisés pour prendre en compte :

- des ajustements d'amortissements et de financements de l'actif d'immobilisations : 78 k€,
- une correction comptable relatif au financement versé en 2018 par Clermont Auvergne Métropole pour le projet spécifique « Académie CAP2025 » dont l'objectif est d'encourager l'excellence scientifique du site clermontois en offrant des conditions de travail appropriées au chercheurs et enseignants-chercheurs. En 2019, la subvention a été comprise dans les fonds dédiés de la Fondation universitaire : 285 k€
- le changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription décrit par la lettre circulaire du 3 juillet 2019 et dans l'instruction commune publiée au BOFIP du 16 janvier 2020 ; en l'absence de précisions dans l'instruction et la circulaire, ces droits étant régis par un seul texte règlementaire, ce changement de méthode a été appliqué aux droits nationaux et aux droits universitaires et a conduit à comptabiliser en report à nouveau le montant des produits constatés d'avance figurant dans le bilan 2019 pour 2.9 M€.
- la régularisation des encaissements de taxe d'apprentissage versés par FORMASUP sur les exercices antérieurs s'est traduite par une correction comptable par le report à nouveau à hauteur de 2.10 M€, l'établissement ayant pu valider sur l'exercice l'utilisation des recettes pour des actions de formation déterminées.

#### I-3) Changements de méthode

- <u>Modalités de comptabilisation des droits d'inscription</u>: jusqu'en 2018, les droits d'inscriptions étaient rattachés à l'exercice en cours selon la règle du prorata temporis. conformément à la lettre circulaire du 3 juillet 2019, les droits d'inscription s'apparentent à un droit d'entrée acquis en une fois, lors de l'inscription permettant d'accéder à la formation dispensée par l'établissement. Ils sont donc désormais constatés en totalité sur l'exercice au cours duquel le droit est constaté.

L'impact de ce changement de méthode sur l'exercice 2018 aurait été le suivant :

#### Bilan:

• Résultat de l'exercice : - 274 K€ (PCA DU 2018 – extourne de PCA DU 2017)

• PCA: -2898 K€ (PCA DU 2018)

• Report à nouveau : + 3 172 K€

#### Résultat:

Droits de scolarité : -274 K€

Modalités de comptabilisation de la contribution de la dévolution du patrimoine immobilier: jusqu'en 2018, l'université appliquait la norme comptable des opérations pluriannuelles et comptabilisait la contribution en subvention d'exploitation lorsque les travaux qu'elle finançait se rapportaient à des travaux d'entretien et en financements externes de l'actif lorsque l'opération de travaux portait sur des éléments répondant aux critères d'une immobilisation. A compter de 2019, elle n'applique plus cette norme comptable et comptabilise cette contribution en subvention d'exploitation en totalité. Il est toutefois précisé, comme indiqué ci-avant, que l'impact de ce changement de méthode sur 2019 n'a consisté qu'à titrer en totalité la contribution en subvention, les retraitements afférents aux régularisations relatives aux exercices antérieurs étant prévues en 2020.

L'impact de ce changement de méthode sur l'exercice 2018 aurait été le suivant :

#### Bilan:

- Résultat de l'exercice : + 5 739 K€ (contribution affectée en FEA en 2018 Reprise FEA 2018 + Extourne Produits à recevoir 2017)
- Financements externes de l'actif : 10 910 K€
- Report à nouveau : + 5 171 K€

#### Résultat:

- Reprise de financements externes de l'actif : -571 K€
- Subventions : + 6 310 K€ (contribution affectée en FEA en 2018 + Extourne Produits à recevoir 2017)

#### I-4) Principes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les comptes de l'Université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), doivent être établis selon les principes édictés par :

- le recueil des normes comptables pour les établissements publics,
- l'instruction comptable commune de la Direction Générale des Finances Publiques du 23 novembre 2018,
- la circulaire n°2018-155 du 5 décembre 2018 relative à la gestion pour l'année 2018 et dispositif de gestion transitoire de la contribution de vie étudiante et de campus.
- selon le règlement 2009-01 du 3 décembre 2009 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation et modifiant le règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable, les comptes de l'Université Clermont Auvergne fondation sont intégrés dans les comptes de l'Université Clermont Auvergne,

et en conformité avec le Plan Comptable Général présenté par les règlements n° 2014-03 du 5 juin 2014 et n°2015-06 de l'Autorité des Normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

#### *I-4-1) Immobilisations corporelles*

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat;
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien et charges indirectes, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'Université est inscrit au bilan en valeur vénale sur la base des évaluations de France Domaine :

- réalisées en novembre 2015 (intégré en date du 31 décembre 2015) pour le patrimoine immobilier de l'ex université Blaise Pascal,
- réalisés en valeur vénale du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour le patrimoine immobilier du site d'Aurillac et en 2014 pour 5 bâtiments concernant les sites de la Présidence, la villa Cote Blatin, la Rotonde (pôle tertiaire et restaurant), l'ancienne faculté d'Odontologie (Jaude) et le site du Puy en Velay occupé par l'IUT.

Les méthodes d'évaluation utilisées par France Domaine ont été vérifiées et approuvées par le service du patrimoine de l'université.

Parmi les biens mis à disposition figure toujours une partie des biens mobiliers comptabilisés à leur valeur historique.

Les dépenses des travaux de restructuration et de réhabilitation des bâtiments en concertation avec la direction du patrimoine sont enregistrées en investissements. Ces investissements relèvent donc de la norme sur les immobilisations corporelles.

Un plan d'amortissement a été adopté par délibération du conseil d'administration du 19/05/2017. L'amortissement par composant du seul bâtiment Jaude appliqué conformément à la délibération du 28 novembre 2014 de conseil d'administration de l'université d'Auvergne a été conservé. Il en est de même de l'application de la délibération de l'université Blaise Pascal du 4/11/2016 relative à l'amortissement du laboratoire LMV et de la crèche.

Le patrimoine immobilier est amorti globalement et linéairement selon les durées suivantes :

- le patrimoine immobilier transféré de l'université d'Auvergne est amorti sur 15 ans à l'exception du bâtiment Jaude amorti par composant.
- le patrimoine immobilier issu de l'université Blaise est amorti sur 40 ans à l'exception de la crèche universitaire amortie sur 36 ans.
- Le patrimoine immobilier acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 est amorti sur 40 ans.

La règle de décomposition des actifs et donc de leur amortissement différencié, rendue facultative par l'instruction n° 140008 du 9 avril 2014 relative aux modalités de mise œuvre de la comptabilisation par composants des actifs n'est appliquée par l'Université que pour un seul bâtiment.

À ce jour, trois sites n'ont pas été intégrés dans nos comptes en l'absence d'évaluation par le Service France Domaine :

- une partie du bâtiment Paul Collomp,
- annexe au laboratoire situé au chalet du Puy de Dôme (surface est non significative eu égard au patrimoine de l'université),
- bâtiment occupé par l'UFR Odontologie (bâtiment Estaing).

Ce dernier bâtiment, construit dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage par l'Etat et le CHU de Clermont Ferrand sur une parcelle de terrain appartenant au CHU, n'a pas été remis à l'Université Clermont Auvergne suite à un différend entre l'Etat et le CHU. Un projet de convention d'occupation entre le CHU et l'Université, précisant notamment les charges respectives leur incombant, a été préparé mais n'a pas été signé à ce jour. Par ailleurs, l'établissement ne dispose pas du coût de revient du bâtiment. L'établissement n'a donc pas été en mesure d'inscrire ce bâtiment à l'actif des comptes 2019. A titre d'information, le financement de la construction de ce bâtiment a été accordé à hauteur de 13 M€ par l'Etat et 5 M€ par la région Auvergne Rhône-Alpes, soit un montant total de 18 M€.

La dotation aux amortissements de l'exercice 2019 s'élève à 16,41 M€.

L'amortissement est calculé à compter de la date de mise en service, sur une base prorata temporis.

## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES DURÉES D'AMORTISSEMENT (CA du 19/05/2017)

Amortissement applicable aux biens acquis à co Délibération du conseil d'administration r	
Comptes et désignations	Durée d'amortissement
2053**** - Logiciels	3
2183**** - Matériel de bureau	3
2183**** - Matériel informatique	3
2012**** - Frais de premier établissement	5
2030**** - Frais de recherche et de developpement	5
2058**** - Aut conces dts et similaires, brevets,lic	5
2060**** - Droit au bail	5
2080**** - Autres immobilisations incorporelles	5
2156**** - Matériel enseignement	5
2182**** - Matériel de transport	5
2186**** - Emballages récupérables	5
2188**** - Matériel divers mis à disposition	5
2153**** - Installations spécifiques	6
2154*** - Matériel	6
2155**** - Outillage mis à disposition	8
2157**** - Agencements & aménag du mat & outil	8
212**** - Agencement terrains	10
2151**** - Installations complexes	10
2184**** - Mobilier mis à disposition	10
25***** - Animaux, plantations, autres végétaux	10
214**** - Constructions sol d'autrui	15
2181**** - Install génér, agncts, amngts divers	15
2135**** - Const agencemt bâtiments	20
2138**** - Autres constructions	20
220**** - Immos mises en concession	20
213**** - Construction bâtiment	50

Le patrimoine immobilier n'étant décomposé comptablement que pour un seul bâtiment, les sorties de composants des autres bâtiments sont réalisées en déterminant une part relative des composants fixée soit selon les usages courants, au prorata de la SHON, soit selon les caractéristiques des bâtiments.

#### I-4-2) Immobilisations financières

Ce poste comprend les titres de participations détenus auprès des filiales suivantes : la filiale SAS CIDECCO, créée fin 2016, pour laquelle les titres sont détenus à hauteur de 100%, la SAS CNEP 100%, CLERMONT AUVERGNE INNOVATION (ex SATT GRAND CENTRE): 64.8%, la SAS 2M@TECH : 9.39%, la SAS BIOVALO : 11.63%.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition, appréciés en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour amener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité appréciée sur la base du potentiel économique de la filiale appréciée en fonction de la quote-part d'actif net réévalué, de la rentabilité et de leur valeur économique.

Les titres de participation de la SATT Grand Centre avaient été dépréciés en totalité en 2015 et la provision avaient été maintenue en 2017 au vu des résultats et des perspectives de résultats futurs de la SATT. Par décision du 27 mars 2018, les associés ont décidé d'augmenter son capital social à hauteur de 4,23 M€ avec l'émission de 4 231 actions nouvelles d'un montant de 1 k€ chacune ; la libération s'est faite selon les modalités suivantes :

- 1,39 M€ ont été libérés par compensation avec une créances certaine, liquide et exigible de la Caisse des Dépôts et Consignations sur la société ;
- 2,83 M€ ont été versés en numéraire par l'ANR au nom et pour le compte des associés au prorata de leur participation.

Simultanément afin d'absorber les pertes, le capital social a été réduit de 4,23 M€, chaque actionnaire subissant les pertes de façon proportionnelle au nombre d'actions détenues. Le montant du capital social a donc été ramené à 1M€.

Par délibération du 8 mars 2019, le conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne a approuvé l'acquisition à titre gratuit des 162 actions de la SATT Grand Centre détenues par le CNRS et les 324 actions détenues par l'Université Confédérale Léonard de Vinci. Ce projet de cession et le projet du nouveau modèle économique de cette société ont été soumis à l'approbation du Directeur Général des Finances Publiques et du directeur du Service Inter-académique de l'enseignement supérieur conformément au décret n° 2000-1264 du 26 décembre 2000 fixant les conditions dans lesquelles les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent prendre des participations et créer des filiales. L'approbation ministérielle de la reprise de cette société n'étant pas intervenue à la date de clôture de l'exercice, ces cessions de parts n'ont pas été enregistrées dans nos comptes en 2019.

#### 1-4-3) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée en cas de risque probable de non recouvrement.

- La dépréciation des créances s'élève à 730 k€.
- Elle a été calculée selon les critères suivants :
  - o 95 % pour les créances portées au compte 416 clients douteux ou litigieux,
  - o Créance dépréciée à 80% si son antériorité est supérieure à 2 ans,
  - o Créance dépréciée à 30% si son antériorité est comprise entre 1 et 2 ans,

o Créance dépréciée à 20% si son antériorité est supérieure à 6 mois.

#### I-4-4) Financements de l'actif

Les financements externes de l'actif sont principalement composés de la valeur des biens acquis, dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations d'investissement.

Le fléchage des immobilisations doit permettre à l'université de reprendre en résultat la quote-part des financements externes de l'actif au même rythme que l'amortissement du bien financé. Le financement par l'Etat de la redevance financière du bâtiment du LMV, dont la construction a été réalisée dans le cadre d'un contrat de partenariat public privé, est versé sur 25 ans. Il est repris en résultat au rythme des amortissements du bien.

Lors d'une dépréciation ou d'une sortie du bilan de l'actif financé, la reprise est comptabilisée dans la même catégorie de produits que celle de la charge constatant la baisse de valeur de l'actif (exploitation ou financier). Il en est de même lorsqu'un financement est reconstitué symétriquement à une reprise de dépréciation sur un actif.

## I-4-5) Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine, mais que des événements survenus ou en cours rendent probables. Elles sont évaluées à l'arrêté des comptes par le conseil d'administration, sur proposition de l'ordonnateur.

Les provisions n'ont qu'un caractère provisoire et ne peuvent être valablement constituées que lorsque la charge ou le risque envisagé n'est pas certain, mais est probable et que cette probabilité est née au cours de l'exercice.

Compte tenu qu'ils reposent sur des bases estimatives, sont recensés en provision pour risques et charges, les droits inscrits sur comptes épargne-temps conformément aux dispositions de l'instruction de la DGFIP du 27 novembre 2013, reprise dans le recueil des normes comptables.

#### I-4-6) Rattachement des charges et produits à l'exercice

L'application du principe de rattachement à l'exercice :

#### Considérant que :

- les prestations de formation continue sont comptabilisées sur l'exercice d'encaissement, soit au moment de la signature du contrat pour la part payée par le stagiaire, soit en fin de formation pour la part financée par l'employeur ou l'organisme de formation,
- les prestations de recherches de nature commerciale sont comptabilisées sur la base des échéanciers des conventions, ces derniers reflètent généralement l'avancement scientifique,
- les heures supplémentaires réalisées par les personnels titulaires sont comptabilisées sur l'exercice de décaissement,

En fin d'exercice, l'université procède à des régularisations afin de se conformer au principe des droits constatés, principalement en matière :

- comptabilisation des conventions de recherche,
- de comptabilisation des recettes de formation continue,
- de comptabilisation des heures supplémentaires réalisées par les enseignants titulaires,
- de comptabilisation des rappels de traitements portant sur des exercices antérieurs.

La part des subventions destinées à financer les équipements nécessaires à la réalisation des contrats de recherche est comptabilisée en financement de l'actif, en application de l'instruction sur les financements externes de l'actif.

La subvention pour charge de service public du ministère de tutelle est comptabilisée en produits d'exploitation. Elle comprend la contribution de dévolution qui est destinée majoritairement au financement de dépenses liées aux immobilisations ; cette contribution constitue donc prioritairement des financements externes de l'actif pour les dépenses d'investissement et pour le surplus des produits d'exploitation. Cependant, la doctrine des ministères reçue tardivement après la clôture de l'exercice précise qu'elle doit être intégralement comptabilisée en produits d'exploitation sans rattachement à l'exercice si elle n'est pas entièrement utilisée. Cette nouvelle interprétation comptable sera prise en compte sur l'exercice 2020.

#### II – Notes relatives aux postes de bilan

#### II-1) Actif immobilisé

En 2019 le montant brut de l'actif immobilisé est de 434 M€ soit +21,7 M€ (+5.3%) par rapport à 2018. Cette évolution concerne essentiellement :

- les acquisitions d'immobilisations incorporelles et notamment de licences : + 168 k€ (+5.19%)
- les acquisitions d'immobilisations corporelles, +21.82 M€ (+5.30%) comprenant notamment :
  - Les constructions : 13.3 M€ (+5%) avec les mises en service des bâtiments du Pôle Biologie : 4.26 M€ et du laboratoire RGM 0.43 M€.
  - Les immobilisations corporelles en cours dont le montant total s'élèvent à 24.98 M€ au 31/12/2019 ; elles n'ont progressé que de 0.8 M€ (+ 3.29%). Les travaux en cours réalisés concernent essentiellement les opérations suivantes :
    - OP 930 restructuration du Pôle mutualisé d'enseignement : 4.32 M€
    - OP 865 restructuration CBRV et bâtiment principal : 3.26 M€
    - OP 857 création d'un Learning centre : 0.14 M€
    - Les travaux d'économie d'énergie financés dans le cadre du dispositif INTRACTING se sont élevés à 101 k€ en 2019.
  - Des acquisitions d'immobilisations techniques, matériels et d'outillage : +3.51 M€ (+ 4.9%) avec notamment l'acquisitions de 4 micro-sondes d'une valeur de 0.97 M€.
  - Des acquisitions d'immobilisations corporelles diverses (lecteurs de stockage, matériels vidéo...): 4.6 M€ (+11.45 %)

Des sorties de biens ont été comptabilisées à hauteur de 0.61 M€; elles concernent,

des matériels divers : 438 k€ dont une micro sonde automatisée d'une valeur de 390 k€,

du matériel de transport : 73 k€,
u matériel informatique : 73 k€,
du matériel de bureau : 15 k€.

# Tableau des immobilisations (en k€)

	Valeur brute au		Augmentations		Dimin	Valeur brute à la	
Rubriques et postes	l'exercice	début de 01/01/2019 'exercice	Par virement de poste à poste	Acquisitions / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 277	3 277	3	180	0	0	3 460
203-Frais de recherche et développement	6	6					6
205-Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 229	3 229	3	166			3 398
208-Autres immobilisations incorporelles	43	43		14			57
Immobilisations corporelles	383 457	383 457	13 234	8 162	0	609	404 244
211-Terrains	21 136	21 136					21 136
212- Aménagements de terrains	188	188					188
213/4-Constructions	261 218	261 218	13 234	78			274 530
215-Installations techniques, matériels, et outillage	62 119	62 119		3 509		440	65 188
216-Collections	335	335					335
218-Autres immobilisations corporelles	38 460	38 460		4 575		169	42 866
23-Immobilisations corporelles en cours	24 189	24 189		14 030	13 234		24 985
Participations et créances rattachées à des participations	447	447	100	120	0	0	667
261-Titres de participation	447	447	100	120			667
Autres immobilisations financières	722	722	0	12	100	72	562
272 -Titres immobilisés (droit de créance)	595	595				72	523
275- Dépôts et cautionnements versés	113	113			100		13
276- Autres créances immobilisées	14	14		12			27
ACTIF IMMOBILISE	412 093	412 093	13 336	22 504	13 334	681	433 918

# II-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations

En 2019 les dotations aux amortissements des biens sont de 16,41M€. Elles sont stables par rapport à 2018. Elles se décomposent en :

- dotations aux amortissements constatées suite à la sortie d'immobilisations : 0.6 M€.
- les dotations des immobilisations non réformées : 16.4 M€.

# Tableau des amortissements (en k€)

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	01/01/2019	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 802	2 802	247	0	3 049
2803-Frais de recherche et développement	6	6			6
2805-Concessions, brevets licences	2 794	2 794	245		3 039
2808- Autres immobilisations incorporelles	2	2	2		4
Immobilisations corporelles	136 332	136 332	16 167	609	151 890
2812- Agencements aménagements terrain	129	129	6		136
2813/14 - Constructions	54 661	54 661	9 425		64 086
2815- Matériel scientifique et outillage	52 301	52 300	3 035	440	54 895
2816-Collections	289	289			289
2818- Autres immobilisations corporelles	28 951	28 952	3 701	169	32 484
Immobilisations en cours		0			0
Immobilisations financières	162	162			162
ACTIF IMMOBILISE	139 296	139 296	16 414	609	155 101

#### II-3) Contrat de partenariat public privé

Le contrat de partenariat est défini à l'article 1 de l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ; c'est un contrat administratif par lequel l'État ou un établissement public de l'État confie à un tiers, pour une période déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues, une mission globale ayant pour objet la construction ou la transformation, l'entretien, la maintenance, l'exploitation ou la gestion d'ouvrages, d'équipements ou de biens immatériels nécessaires au service public, ainsi que tout ou partie de leur financement à l'exception de toute participation au capital.

Un contrat de partenariat public privé a été signé le 13 septembre 2013 par le PRES Clermont université, établissement porteur du projet et l'université, et le partenaire privé, le groupement GCC pour la construction et l'exploitation du laboratoire Magmas et Volcans (LMV) et d'une crèche universitaire. Clermont Université était le porteur du projet et l'université le bénéficiaire final. Le contrat a été transféré à l'université au 1er janvier 2015 à la suite du transfert des droits et obligations de Clermont université dans le cadre de sa dissolution. Par conséquent, l'université est devenue l'établissement porteur du projet. Il a fait l'objet d'un avenant signé le 29 janvier 2016 après fixation des taux afin de prendre en compte la modification des couts d'investissements initiaux et des modalités de financement.

#### Ce contrat a pour objet :

- -la conception et la construction neuve du Laboratoire Magmas et Volcans sur le Campus des Cézeaux à Aubières incluant notamment : pôle administratif, pôle laboratoires avec locaux de haute technicité (Géochimie, Pétrologie, Volcanologie) et pôle enseignement ;
- -l'exploitation technique-maintenance : la gestion technique, les contrôles et vérifications périodiques réglementaires, la gestion des énergies et fluides (hors fourniture des fluides), la maintenance courante, le gros entretien et renouvellement du Laboratoire Magmas et Volcans
- -la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et gestion technique d'une crèche nécessaire au fonctionnement universitaire
- -le financement partiel des ouvrages.

La durée du contrat est de 27 ans et 4,5 mois ; à l'expiration du terme contractuel les ouvrages reviennent gratuitement à la Personne Publique. La crèche et le laboratoire ont été respectivement livrés les 28 mai 2015 et le 29 janvier 2016.

Le coût de l'investissement s'élève à 17 033 k€ dont 15 867 k€ pour le laboratoire et 1 166 k€ pour la crèche. Il se décompose comme suit :

Nature des coûts (k€)	« LMV »	« Crèche »	Total
Coût des Investissements Initiaux	14 016	1 147	15 162
Intérêts de préfinancement	132	0,755	133
Commissions bancaires d'arrangement	316	10	327
Commissions bancaires d'engagement	249	7	255
Frais d'agent bancaires	85	2	87
Frais de conseil du Partenaire et autre frais	634		634
Frais de gestion de la SPV	331		331
Impôts et taxes non refacturés à l'euro l'euro	0,97		0,97
Compte de réserve (service du Crédit Long Terme Projet)	104		104
Montant Global à Financer	15 867	1 166	17 033

Le coût du financement a été inscrit à l'actif à la date de mise en en service : le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour la crèche et le 29 janvier 2016 pour le laboratoire.

Le coût du GER qui s'élève à 4,50 M€ (laboratoire LMV : 4,1 M€ ; crèche : 0,4 M€) été pris en compte dans le plan d'amortissement, conduisant ainsi l'établissement à amortir le LMV sur 41 ans et la crèche sur 36 ans.

Les coûts annexes correspondent aux dépenses engagées par Clermont Université puis par l'université Blaise Pascal dans le cadre de l'assistance à la Personne Publique (analyses technique, financières, juridiques...) ont été intégrés au coût d'investissement des biens à hauteur de 1 182 k€ répartis entre le laboratoire et la crèche au prorata du coût d'investissement :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage : 697 k€ (laboratoire : 648 k€ crèche : 49 k€)
- Primes d'indemnisations versées aux candidats non retenus pour 484 k€ (laboratoire : 450 k€ crèche : 34 k€).

La valeur des biens et des amortissements est la suivante :

Immobilisations (en k€)	Valeur brute au 01/01/2019	Acquisitions	Valeur brute au 31/12/2019
Immobilisations corporelles			
Crèche	1 249		1 249
Laboratoire LMV	16 966		16 966
Total des immobilisations corporelles	18 215	0	18 215

Amortissements (en k€)	Amortissements au 01/01/2019	Dotation de l'exercice	Cumul des amortissements au 31/12/2019
Crèche	105	35	140
Laboratoire LMV	1 247	424	1 671
<b>Total des amortissements</b>	1 352	459	1 811

Le financement prévisionnel des loyers est assuré par l'État à hauteur de 83% du coût de financement soit 16,4 M€ TTC (13 M HT) dont 0,8 M€ d'indemnité de dédit. L'indemnité de dédit correspond au montant à verser en cas de rupture du contrat.

Le contrat prévoit deux cessions de créance loi Dailly par le partenaire aux établissements financiers auprès desquels il a obtenu les moyens de financements long terme.

La première a fait l'objet d'une notification par le Crédit foncier en date du 13/09/2013 et d'un acte d'acceptation signé du Président du PRES Clermont université. Par cet acte d'acceptation l'établissement accepte irrévocablement la cession des créances cédées et acceptées et s'engage à payer directement, intégralement et inconditionnellement au

Crédit Foncier les créances cédées et acceptées sans pouvoir opposer aucune compensation, ni aucune exception fondée sur ses rapports personnels avec le Partenaire telles que l'annulation, la nullité, la résiliation du contrat ou l'inexécution des obligations du partenaire. Le montant de la créance cédée et acceptée s'élève à 14,92 M€; la quote-part des frais financiers s'élève à 4 042 k€ et celle de l'amortissement du capital à 10 877 k€.

La seconde cession n'a pas fait l'objet d'un acte d'acceptation ; elle a été notifiée par la Caisse d'Epargne et le Crédit Foncier en date du 13/09/2013 et s'élève à 1 436 k€ (frais financier : 106 k€ - capital : 1 330 k€).

Conformément au contrat, la fixation des taux d'intérêts a été réalisée à la date de mise à disposition du dernier ouvrage : le 29 janvier 2016.

Caractéristiques du contrat signé	montant de l'investissement HT (en k€)	montant de la dette financière (k€)	prise de possession des biens	option d'achat	Financement de l'investissement	valeur résiduelle au terme du contrat	
LMV	14 016	12 867	31-mai-15	non	Etat - Collectivités territoriales	Construction remise	
Crèche	1 147	401	29-janv-16	11011	Université	gratuitement à l'université	
Total	15 162	13 268					

Le montant des engagements au 31 décembre 2019 sont les suivants :

Situation de la dette au 31/12/2019	Montant total HT (en k€)	Début	Fin
Dédit	744	2013	2041
Cession Dailly acceptée sur garantie visant à financer 80% du loyer financier investissement	13 481 759	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à la construction, à l'équipement et au financement	16 444 158	2016	2041
Loyer annuel restant dû correspondant à l'entretien, de maintenance et de renouvellement	7 347 272	2016	2041

Une indemnité irrévocable est prévue en cas de fin anticipée du contrat dont les modalités de calcul sont les suivantes :

a. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour faute du Partenaire : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1(frais financiers sur Crédit Long Terme Dailly - créance cédée part acceptée) et R1.4 (amortissement capital sur Crédit Long Terme Projet - créance cédée part acceptée) restant à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

b. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour force majeure : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 66% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

c. en cas de résiliation du Contrat de Partenariat pour motif d'intérêt général : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation) majoré de 33% de la marge de crédit applicable, des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

d. dans tous les autres cas où l'Indemnité Irrévocable est due par le Partenaire en application des stipulations du Contrat de Partenariat ou de la Convention Tripartite : la valeur actuelle, actualisée au taux de swap (constaté à la date de résiliation ou toute autre date d'exigibilité), des montants des Redevances R1.1 et R1.4 restants à courir jusqu'au terme normal du Contrat de Partenariat ;

e. majorée des intérêts courus au titre du Financement entre la date de prise d'effet de l'exigibilité de l'Indemnité Irrévocable et la date de son versement.

Le taux de swap défini ci-dessus correspond au taux de swap amortissable contre Euribor 3 mois, ou tout autre indice qui lui serait substitué ou reconnu équivalent, d'un emprunt d'une durée équivalente à la durée résiduelle théorique du Contrat de Partenariat et présentant le même profil que l'échéancier de paiement des Redevances R1.1 et R1.4.

# II-4) Tableau des filiales et participations

#### Titres détenus en pleine propriété:

Forme juridique	Société	% détenu	Valeur brutes des titres au 31/12/2019	Valeur nettes des titres au 31/12/2019	Capitaux propres au 31/12/2018 (en k€)	Chiffres d'affaires 2018 (en k€)	Résultat 2018 (en k€)
S.A	CNEP	100,00%	144	144	975	948	193
S.A.S	2M@TECH	9.39%	31	31	92	905	-140
S.A.S	CLERMONT AUVERGNE INNOVATION (SATT Grand Centre )	64,8%	162	0	-340	398	1679
S.A.S	CIDECCO	100%	200	200	221	310	21
S.A.S	BIOVALO	11,63%	86	86	78	203	28

Les deux SAS BIOVALO et 2M@TECH ont fait l'objet d'une recapitalisation en 2019. Les titres de participation de la SAS GRAND CENTRE ont été dépréciés en 2016. A la clôture de l'exercice, l'approbation ministérielle de la reprise de la filiale n'étant pas intervenue à la clôture de l'exercice et les résultats de l'exercice 2019 n'étant pas connus, la reprise de la dépréciation n'a pas été reprise dans les comptes 2019.

#### II-5) Créances et dettes

Les créances au 31/12/2019 s'élèvent à 29.84 M€ dont 29.73 M€ d'actif circulant. Les dettes s'élèvent à 66,51 M€ dont 48 M€ de dettes d'exploitation.

	Liquidité de l'actif		de l'actif		Degré d'exigibilité du passif				
Créances au 31/12/19	hruf moins d'un		Échéance à plus d'un an	Dettes au 31/12/19	Montant en K€	Échéance à moins d'un	Échéances		
		an	pius u un an		brut	an	à plus d'un an	à plus de cinq ans	
Créances de l'actif immobilisé :	27			Dettes financières	12 392		89	12 303	
Créances rattachées à des participations				Dettes financières et autes emprunts (5)	12 303			12 303	
Prêts				Cautionnements	89		89		
Autres créances immobilisées (1)	27								
Créances de l'actif circulant :	29 726	29 552	174	Dettes d'exploitations	47 984	47 984			
	29 /20	29 332	1/4	Dettes a exploitations	47 304	47 304			
Créances sur les entités publiques (Etat, autres intités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne (2)	19 228	19 228		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 057	12 057			
Créances clients et comptes rattachés (3)	9 443	9 269	174	Dettes fiscales et sociales (6)	8 315	8 315			
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				Avances et acomptes reçus	23 633	23 633			
Avances et acomptes versés sur commandes	209	209		Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)					
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				Autres dettes non financières	3 979	3 979			
Créances sur les autres débiteurs (4)	846	846							
Charges constatées d'avance	93	93		Produits constatés d'avance (7)	6 137	6 137			
TOTAL DES CREANCES	29 845	29 644	174	TOTAL DES DETTES	66 513	54 121	89	12 303	

- (1) Les autres créances immobilisées comprennent notamment les intérêts courus sur des OAT.
- (2) Les créances sur les entités publiques concernent :
- les subventions et financements de l'actifs en provenance des organismes publics : 17.16 M€ qui se décomposent en créances non soldées au 31/12/2019 à hauteur de 0,76 M€ et en produits à recevoir et subventions à recevoir à hauteur de 16.39 M€,
- le remboursement d'un crédit de TVA attendu : 1,59 M€,
- un crédit de TVA reporté : 0,48 M€.
- (3) Les créances clients et comptes rattachés comprennent à hauteur de 4,34 M€ des produits à recevoir, soit 46%. Les autres créances 5,1 M€, concernent des créances clients et étudiants. Les créances douteuses ou litigieuses s'élèvent à 174 k€.
- (4) Les créances sur les autres débiteurs, 0,85 M€ comprennent des opérations en instance de régularisation, 388 k€ et des créances non soldées issues de la fusion des universités, 381k€.
- (5) Les dettes financières représentent :
- la redevance financière du contrat de partenariat public privé en capital restant due au 31/12/2019 : 11,97 M€
- la dettes restant due au 31/12/2019 relative à l'avance remboursable versée par la CDC dans le cadre du contrat INTRACTING : 0,34 M€.
- (6) Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement les charges à payer au titre des heures complémentaires, des congés payés, du compte épargne temps monétisé et des rappels sur rémunérations d'un montant global de 8,31 M€ :
- Heures complémentaires : 4,19 M€
- Congés payés : 3,07 M€
  Rappels de paie : 0,88 M€
  CET monétisable : 0,1 M€
- (7) Les produits constatés d'avance se décomposent comme suit :
- Recherche : 3,97 M€
- I-SITE : 1,46 M€
- Formation continue : 0,18 M€
- Divers : 0,53 M€

# II-6) Trésorerie nette :

La trésorerie est en hausse par rapport à 2019 de 12.87 M € soit (18.79%).

Le solde des comptes bancaires de la fondation a diminué de 0.98 M€ en raison de l'acquisition de parts de société civiles de placement immobiliser à hauteur d'environ 1M€.

Le solde du compte de dépôt de fonds au Trésor au 31/12/2019 s'élève à 78.32 M€, soit une variation de + 13 M€.

# Tableau de la trésorerie nette (en k€)

k€	01/01/2019	31/12/2019	Evolution
Valeur mobilière de placements		911	911
Comptes à terme	1 404	1 413	9
Sous-total placements	1 404	2 323	920
Chèques impayés	19	11	-9
Virement interne			0
Chèques et cartes bancaires à encaisser	106	25	-81
Caisse	1	1	0
Comptes bancaires	1 687	701	-986
Compte au Trésor	65 312	78 318	13 006
Régies	-28	-7	21
Sous-total disponibilités	67 097	79 049	11 951
Total trésorerie	68 501	81 372	12 871

La trésorerie affectée à la Fondation universitaire s'élève à 3.8 M € et se présente comme suit :

Les comptes et placements de la fondation universitaire (en k€)

Les comptes et placements de la fonda	tion universit	une (en ne)	** * .*
			Variation
(en K€)	31/12/2018	31/12/2019	2019-2018
Solde des comptes bancaires			
Banque des territoires	1 172	171	-1 001
Caisse régionale du Crédit Agricole	33	42	10
Caisse d'Epargne	482	483	1
Banque populaire AURA		5	5
Compte de dépôt de fonds	541	767	226
<b>Total comptes bancaires</b>	2 228	1 468	-760
Comptes à terme			
Caisse régionale du Crédit Agricole	901	901	0
Caisse d'Epargne			
Banque populaire AURA	500	500	0
Total comptes à terme	1 401	1 401	0
Placements en valeurs mobilières de placement			
Obligations assimilables du Trésor			
SCPI		904	904
Total Valeurs mobilières de placement	0	904	904
TOTAL TRESORERIE ET PLACEMENTS	3 629	3 773	144

Les fonds placés proviennent de la trésorerie de la fondation universitaire et de divers legs :

# • Placements des legs :

Etablissement bancaire	Libellé des valeurs		Evaluation au 31/12/2019	Quantité	Valeur nominale	Valeur comptable	Affectation
DRFIP	OAT	3,75% 25/04/2021	261	240 990	1	262	LEGS
DRFIP	OAT	6% -25/10/2025	152	108 870	1	148	LEGS
DRFIP	FCP NATIXIS		58	582 807		58	LEGS
	SCPI ATOUT PIERRE					62	LEGS

• Placements de la fondation en comptes à terme :

Etablissements bancaires	Libellé	Date souscription	Echéance	Montant placé (K€)
CACF	CAT VERT - 5 ans Prog 0,01%	08/01/2017	08/01/2022	501
CACF	CAT VERT CONQUETES	07/07/2016	07/07/2021	400
BPAURA	CAT PROGRESSIF	28/05/2015	28/05/2020	100
BPAURA	CAT PROGRESSIF	28/05/2015	28/05/2020	100
BPAURA	CAT PROGRESSIF	28/05/2015	28/05/2020	100
BPAURA	CAT PROGRESSIF	28/05/2015	28/05/2020	100
BPAURA	CAT PROGRESSIF	28/05/2015	28/05/2020	100
Total				1 401

• Placements de la fondation en parts de société civiles de placement immobilier (SCPI).

Il s'agit de SCPI à capital variable dont la durée de placement minimum est de 8 ou 10 ans.

Etablissements bancaires et intermédiaires	SCPI	Société de gestion	date de souscription	Date de jouissance	nombre de parts	prime d'émission (€)	valeur nominale (€)	Prix de souscription (€)*
CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE BANQUE PRIVE	SCPI EDISSIMO	AMUNDI IMMOBILIER	12/02/2019	01/01/2020	510	153	82	116 854
CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE BANQUE PRIVE	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	AMUNDI IMMOBILIER	19/06/2019	01/01/2020	267	150	148	73 430
BANQUE POPULAIRE AURA	SCPI LAFFITTE PIERRE	AEW CILOGER	30/09/2019	01/03/2020	226	240	200	99 440
BANQUE POPULAIRE AURA	FRUCTIREGIONS EUROPE	AEW CILOGER	17/01/2019	01/03/2020	431	153	79	99 992
CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	CRISTAL RENTE	INTER GESTION	04/02/2019	01/09/2019	102	180	900	120 074
CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN	ATREAM HOTEL	ATREAM	22/05/2019	01/08/2019	80	800	200	80 000
FINANCIERE DE L'AUBRAC	EPARGNE PIERRE	VOISIN - CD PARTENAIRES	20/05/2019	01/12/2019	390	160	45	79 950
FINANCIERE DE L'AUBRAC	INTERPIERRE France	PAREF GESTION	14/02/2019	01/10/2019	76	500	550	79 800
FINANCIERE DE L'AUBRAC	PIERVAL SANTE	EURYAL ASSET MANAGEMENT	14/02/2019	sept 2019	80	800	200	80 000
FINANCIERE DE L'AUBRAC	VENDOME REGIONS	NORMA CAPITAL	20/05/2019	15/10/2019	125	500	140	80 000
FINANCIERE DE L'AUBRAC	FONCIA PIERRE RENDEMENT	FONCIA PIERRE GESTION	14/02/2019	01/11/2019	84	400	560	80 640
							TOTAL	990 180

<sup>\*</sup> le prix de souscription comprend la valeur nominale, la prime d'émission et les commissions bancaires qui s'élèvent à 85,78 K€

#### Tableau des flux de trésorerie :

Les flux liés à l'activité représentent 30% de la trésorerie totale contre 19% en 2018. Ils s'élèvent à 24,5M € et ont en effet progressé de 11,26 M€. 78,11% des flux liés à l'activité sont issus du résultat de l'exercice, c'est-à-dire du paiement des factures fournisseurs et du recouvrement des factures clients.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont négatifs, les décaissements étant supérieurs aux encaissements.

	Evaluation au	Evaluation au		
(en K€)	31/12/2019	31/12/2018		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS A L'ACTIVITÉ				
RESULTAT NET	12 241	8 294		
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie	6 895	5 209		
Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	6 901	5 245		
Plus-values de cession	-6	-37		
Engagements à réaliser	<del>-</del>	<del>-</del>		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5 362	-266		
Stocks				
Créances clients et comptes rattachés	17 001	-3 865		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 103	1 933		
Autres comptes	-12 742	1 665		
TOTAL (I)	24 499	13 237		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISS	SEMENT			
ENCAISSEMENTS	78	37		
Cessions d'immobilisations incorporelles				
Cessions d'immobilisations corporelles	78	37		
Cessions d'immobilisations financières				
Autres opérations				
DÉCAISSEMENTS	22 606	32 734		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	168	359		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	22 205	32 167		
Acquisitions d'immobilisations financières	220			
Autres opérations	12	209		
TOTAL (II)	-22 528	-32 698		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCE	EMENT			
ENCAISSEMENTS	9 960	12 781		
Dotations en capitaux propres	9 939	-12 475		
Emissions d'emprunts				
Autres opérations	20	25 256		
DÉCAISSEMENTS	418	25 619		
Remboursements d'emprunts				
Autres opérations	418	25 619		
TOTAL (III)	9 541	-12 837		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS GÉRÉES				
POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS				
ENCAISSEMENTS	4 447	4 218		
DÉCAISSEMENTS	3 595	4 791		
TOTAL (IV)	853	-573		
VARIATION DE TRÉSORERIE (V=I+II+III+IV)	12 364	-32 871		
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	68 501	66 542		
TRÉSORERIE A LA CLÔTURE	81 372	68 501		

#### II-7) Capitaux propres

Les capitaux propres de l'Université sont composés des éléments suivants :

- Des financements de l'actif remis par l'État : 167,97 M€ ; ils ont diminué de 3,35 M€.
- ➤ Des financements externes de l'actif provenant d'autres tiers. Compte tenu des reprises au compte de résultat, ils s'élèvent à 49,56 M€, en baisse de 1,08 M€.
  Les principales opérations pour lesquelles des financements ont été titrés en 2019 sont :
  - le pôle biologie : 3,72 M€,
  - le pôle mutualisé d'enseignement : 3,46 M€,
  - le labex Clervolc : 1,14 M€,
  - le GRED : 0,32 M€
  - I-SITE : 0,25 M€
- Des réserves de fonctionnement de l'établissement qui représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents pour 84,18 M€.
- ➤ Un report à nouveau créditeur de 20 k€ de la fondation.
- ➤ Du résultat de l'exercice : + 11 M€.

Dans ces capitaux propres sont compris les fonds propres de la fondation. D'un montant global de 3,79 M€, ils comprennent :

- ➤ Les dotations : 2,4 M€ qui se décomposent en :
  - o dotations non consomptibles : 2 M€ ; il s'agit des fonds versés par les fondateurs de la fondation ;
  - o dotations consomptibles : 0,38 M€;
- ➤ Les fonds dédiés aux actions spécifiques et reconductibles de la fondation : 1,39 M€

Le tableau de variation des capitaux propres se présente ainsi :

					Augme	ntations				Diminutions				
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	début de 01/01/2019	début de 01/01/2019	Affectation du résultat	Reports à nouveau	Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Compte à compte	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise des fonds dédiées	Reprise de la dotation consomptible	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	Cumul à la fin de l'exercice
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	10	-												
Financements non rattachés à un actif	15 062	15 076		1	2 933	1	-3 772		1		1		14 236	
Financements rattachés à un actif		0 0											0	
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	90 186	90 170					0	2 021					88 149	
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	22 019	22 019					0	819					21 201	
- Financement des autres actifs :	44 059	44 059	0		0	0	3 806	3 476					44 389	
État	43 510	43 510	1			77.	3 345	3 182					43 672	
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	550	550					461	294					716	
Autres	0	555					702	MAT.					0	
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT	171 327	171 324	0		2 933	0	34	6 316			0	0	167 975	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	1/132/	1/1324			2333			0 310				-	0	
Financements non rattachés à un actif													0	
- Régions	14 305	14 409			737		-6 543						8 603	
- Départements	0	0			131		-0.545						0	
- Communes et groupements de communes	2 074	2 074			111		-408						1 778	
- Autres collectivités et établissements publics	1	1		-	111		-400					-	1	
Union Européenne	502	549	-		2 549		-358						2 740	
- Autres organismes	0	0		1	2 343		*330						0	
- Autres organismes	623	624			937		-1 034					_	527	
- Autres Financements rattachés à un actif	023	024	-	_	937		-1 034					-	0	
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	0.505	0.400					4.075	4.005						
- Régions	8 505	8 488	-				4 375	1 085				-	11 778	
- Départements	6 708	6 708		+			***	342				-	6 367	
- Communes et groupements de communes	2 942	2 942					510	148					3 304	
- Autres collectivités et établissements publics	1 166	1 166						170					997	
- Union Européenne	6 689	6 688					2 375	812					8 252	
- Autres organismes	1 814	1 814						99					1 715	
- Autres	3 129	3 076					1 048	649					3 475	
Financements liés à des activités de recherche et de développement	20	20				1127		220					20	
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	48 478	48 559	0		4 334	0	-34	3 304	0	0	0	0	49 556	
TOTAL DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF	219 805	219 883	0		7 267	0	0	9 619	0	0	0	0	217 531	
FONDS PROPRS ET RESERVES DES FONDATIONS						l.							0	
APPORTS SANS DROIT DE REPRISE	2 027	2 027											2 027	
DOTATION CONSOMPTIBLE (FONDATION)	480	480								104			376	
FONDS DEDIES (FONDATION)	839	1 124	(8)		508	Get Get		1	246	IMPANEY.		100	1 386	
TOTAL FONDS PROPRES ET RESERVES DES FONDATIONS	3 346	3 631	0		508	0	0	0	246	104	0	0	3 789	
RESERVES	78 891	78 891	5 065	228									84 184	
REPORT A NOUVEAU	248	5 172		-228									4 945	
RESULTAT	5 065	5 065	5 863										10 928	
			100		(	1	2	ď.	7				0	
TOTAUX FONDS PROPRES	307 354	312 643	10 928		7 775	0	0	9 619	246	104	0	0	321 376	

Les reprises de financement de l'actif (9.62 M€) ont diminué de 0,80 M€ par rapport à 2018.

Une reprise de la dotation consomptible de la fondation a été réalisée en 2019 pour financer ses actions reconductibles (0.10 M€).

# Tableau des fonds dédiés de la fondation universitaire

ACTIONS	Engagements à réaliser au 01/01/2019	DEPENSES 2019	RECETTES 2019	Engagements à réaliser pour 2019	Reprise en 2019 au compte de résultat	Cumul des Engagements à réaliser au 31/12/2019	Reprise de dotation consomptible
CAMPUS AURILLAC	140 109	81 426	0	0	81 426	58 683	
CAMPUS LE PUY	5 523	3 507	0	0	3 507	2 016	
CHAIRE ALTERGOUVERNANCE	36 434	7 490	5 550	0	1 940	34 494	
CHAIRE VALEUR RSE	75 446	16 020	46 250	30 230	0	105 676	
CHAIRE CONFIANCE NUMERIQUE	259 225	5 175	138 024	132 849	0	392 074	
CHAIRE INSOLIUM	18 741	4 869	0	0	4 869	13 872	
CHAIRE UNESCO	17 212	29 741	35 913	6 173	0	23 384	
CHAIRE SANTE ET TERRITOIRE	67 972	16 786	41 000	24 214	0	92 186	
CHAIRE ARCHEOLOGIE CITE ARVERNE	45 000	12 952	15 000	2 048	0	47 048	
PROGRAMME DE NEUROLOGIE	7 805		0	0	0	7 805	
SOIREE REMISE DIPLÔME PHARMACIE	2 679		0	0	0	2 679	
METRONIC	118		0	0	0	118	
PROJET STATEND ASTRAZENECA	2 253		0	0	0	2 253	
ETUDE DE CONECTOM FONCTIONNEL DE CONSCIENCE	2 423	790	0	0	790	1 633	
MICHELIN	21 392		0	0	0	21 392	
ARS	27 763		0	0	0	27 763	
MECENAT EQUIPEMENT SALLE MULTIMEDIA EUM	23 125		0	0	0	23 125	
Sté JUDE MEDICAL IGCN	4 265		0	0	0	4 265	
Sté JUDE MEDICAL NPSYDOL	4 881		0	0	0	4 881	
GRED/FONDATION BROU DE LAURIERE	1 625	0	54	54	0	1 679	
SOUTIEN AU MASTER PATRIMOINE EUM	7 973	2 520	11 305	8 785	0	16 758	
NEURON'ACTION	56 451	0	70 501	70 501	0	126 952	
ACADEMIE CAP2025	285 000	23 596	0	0	23 596	261 404	
FONDATION Y. ROCHER 1 2 3 PLANT'HAIE		11 388	18 500	7 112	0	7 112	
FONDS IAE CLERMONT AUV ENTREPRENEUR		207	46 250	46 043	0	46 043	
UCAf Soutien aux Etudiants entrepreneurs		0	30 000	30 000	0	30 000	
TOTAL ACTIONS SPECIFIQUES	1 113 413	216 466	458 347	358 008	116 127	1 355 295	0
TOTAL DES ACTIONS RECONDUCTIBLES APRES REPRISES DES APPORTS	10 493	244 227	264 396	149 563	129 394	30 662	104 132
TOTAL	1 123 906	460 693	722 743	507 571	245 521	1 385 956	104 132

Les engagements à réaliser au 31/12/2019 de la fondation, affectés à ses actions spécifiques et reconductibles s'élèvent à 1. 39 M€.

# II-8) Provisions

Le tableau de variation des provisions se présente comme suit :

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises		
(k€)			Provisions non utilisées	Provisions utilisées	Solde à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges RH: contestation primes	59				59
Provision pour frais de résiliation et impayés		30			30
Provision pour litige RH: calcul de cotisation retraite		3			3
Provision pour litige RH: accident du travail		8			8
Provision pour litige RH: refus de recrutement	3		3	0	0
Provision pour litige RH: demande paiement d'heures	11				11
Provision pour litige RH: refus d'inscription en doctorat	0				0
Provision pour litige RH: contestation NBI	3				3
Provision pour litige RH: contestation IFSE	11				11
Provision pour litige sur marché de travaux (op 669-CRBC)	500			300	200
Provision pour litige - transaction CHU	148				148
Total provisions pour risques	735	41	3	300	473
Provisions pour charges					
Provisions pour CET (en stock)	808	914	808		914
Total provisions pour charges	808	914	808	0	914
Total provisions pour risques et charges	1 543	954	810	300	1 387
Provisions pour dépréciation des créances clients	758			28	730
Total provisions pour dépréciation actifs	758			28	730
Total provisions	2 301	954	810	328	2 117

Des provisions sont constatées à hauteur de 2,11 M€ au 31/12/2019 dont 1.39 M€ concernent essentiellement des provisions pour risques et charges.

La provision pour risques constatée à hauteur de 0,50 M€ pour des litiges relatifs à l'exécution des marchés de travaux de l'opération du CRBC a été réduite de 0.3 M€ des accords ayant été trouvés à l'amiable avec les entreprises. Les autres provisions pour charges concernent une régularisation de prestation de service rendue par le CHU : 0,15 M€ et pour divers litiges sur contrats de personnel : 0,13 M€.

Les provisions pour charges concernent uniquement la provision du compte épargne temps non monétisable (0,91 M€) en hausse de 0.11 M€ par rapport à 2018.

Les provisions pour dépréciations des créances clients reste stable : 0.73 M€.

#### II-9) Comptes de régularisation

Il s'agit des produits constatés d'avance et des charges constatées d'avance.

- ➤ Les charges constatées d'avance : 0.09 M€.
- Les produits constatés d'avance : 6.14 M€ sont en baisse de 5.30 M€. Cette baisse s'explique essentiellement par le changement de méthode de comptabilisation des droits d'inscription 2.58 M€ et à l'évolution des subventions européennes notifiées en 2019 : 1.95M€.

#### III – Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 10.93 M€.

#### III-1) Produits d'exploitation

Les produits des ventes et services et les autres produits de gestion courante :

#### Tableau des produits d'exploitation (hors subventions, produits financiers)

(en K€)	2018	2019	Evolutions 2019/2018	
Valeurs de produits fabriqués, prestations de services, marchandises				
Droits d'inscription	6 319	6 501	182	
Validation des acquis	130	97	-32	
Prestations de recherche	2 940	2 160	-780	
Mesures et expertises	798	734	-64	
Redevances	96	12	-85	
Formation continue	5 071	5 507	436	
Autres prestations de services	1 721	3 091	1 370	
Locations diverses	229	273	44	
Mises à disposition	1 012	1 518	506	
Produits des activités annexes	1 117	1 035	-81	
Total ventes et prestations de services	19 431	20 928	1 496	
Autres produits de gestion courante				
Redevances pour concessions, brevets, licences logiciels	131	10	-121	
Produits des cessions d'éléments d'actifs	37	42	5	
Redevances	74	29	-44	
Dons manuels	377	160	-217	
Legs et donations	73	311	238	
Autres produits de gestion courante	1 377	924	-454	
Quote part des apports		104	104	
Total autres produits de gestion	2 068	1 580	-489	

Les produits des ventes et services ont sensiblement augmenté de 1.5 M€ principalement en raison de la hausse des autres prestations de services (1.37 M€).

Les produits issus des droits d'inscription sont stables (6,5 M€) ; ils représentent 31% des produits des ventes et prestations de services.

Les autres produits de gestion courante comportent notamment divers produits de refacturations à des tiers et des dons et mécénats encaissés par la fondation dont le montant s'élève à  $0.52 \text{ M} \in$ , ainsi qu'une reprise de sa datation consomptible à hauteur de  $0.10 \text{ M} \in$ .

#### Les subventions :

(K€)	2018	2019	EVOLUTIONS 2019
Ministère de tutelle - DGF	231 962	239 839	7 877
Autres ministères	338	104	-234
ANR	7 827	8 702	874
Subventions Union Européenne et organismes internationaux	5 408	5 687	279
Région	2 602	2 079	-523
Département	394	300	<b>-</b> 94
Communes	447	616	168
CNASEA-Agence de Service et de paiement ASP	18		-18
Autres subventions diverses publiques ou privées	1 944	2 387	442
Dons et legs	110	16	-94
Taxe d'apprentissage	1 623	756	-867
CVEC		2 610	2 610
Produits affectés à des charges d'intervention		397	397
Total subventions d'exploitation	252 675	263 493	10 818

Les subventions (239.84 M€) représentent 91% des produits.

Les subventions d'exploitation ont progressé de + 10.8 M€. Cette progression est due essentiellement :

- à la hausse de la subvention pour charges de service public : +3%
- à la hausse des subventions de l'ANR titrées à hauteur des dépenses justifiées : +11%

La taxe d'apprentissage apparaît en baisse de −0.87 M€ dans les comptes du fait de la correction comptable des versements du collecteur FORMASUP qui ont fait l'objet d'une régularisation en 2019.

Le montant de la CVEC comprend le montant de la campagne d'inscription 2018-2019 : 1.96 M€ et le 1<sup>er</sup> acompte de la campagne 2019-2020 : 0.65M€.

#### III-2) Charges d'exploitation

(k€)	2018	2019	<b>Evolutions 2019-2018</b>
Achats	10 161	12 290	2 129
Services extérieurs	21 250	21 823	572
Impôts et taxes hors rémunération	543	315	-229
Charges de personnel et impôts et taxes sur rémunérations	223 724	225 631	1 907
Charges de gestion courante	6 431	7 741	1 310
Dotations aux amortissements et provisions	18 119	17 369	-750
Total hors fondation et impôt société	280 229	285 169	4 940
Impôt société	269	137	-132
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	356	508	152
Total des charges d'exploitation	280 854	285 814	4 960

Les charges d'exploitation augmentent de 1.77% par rapport à 2018. Cette évolution s'explique essentiellement du fait de l'augmentation :

- des fluides : +1.74 M€, soit +33.77% - des charges de personnel : + 0.85%

- des charges de gestion courante : + 20.37%

Les dotations aux amortissements sont en baisse de 4.14%

Un ajustement à la baisse de l'impôt société a été réalisé en 2019 à la suite d'une vérification de l'administration fiscale.

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

- charges brutes : 131.12 M€

- charges de Sécurité sociale et de prévoyance : 91,29 M€ dont 67,5 M€ au titre de la pension civile.

- les autres charges sociales : œuvres sociales, médecine du travail, prestations de service : 0,64 M€,

- les impôts et taxes sur rémunération : 2,57 M€

#### III-3) Charges et produits financiers

(k€)	2018	2019
Produits des participations et des prêts	43	34
Gains de change	6	1
Autres produits financiers	31	14
Total des produits financiers	79	49
Charges d'intérêt	405	402
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	48	0
Pertes de change	2	5
Total des charges financières	456	407
RESULTAT FINANCIER	-376	-358

Le résultat financier est déficitaire de 358 k€ ; en effet, les charges financières comprennent les charges d'intérêts de la redevance du contrat de partenariat public privé (401 k€ en 2019).

Les produits financiers se composent des intérêts des placements des legs en OAT et des dividendes de parts de SCPI.

#### IV – Autres informations

# IV-1) Evènements postérieurs à la clôture :

Néant

### IV-2) Effectifs

Les effectifs sont les suivants :

Sous plafond Etat: 2 760 ETP Sur ressources propres: 529 ETP Soit un total de 3 390 ETP

# IV-3) Engagements hors bilan

Engagements donnés : néant Engagement reçus : néant